



## Fuel dans location

-----  
Par Jess575

Voilà 3 ans que je loue un logement, le Propriétaire a prévenu d'un changement de Chaudière en face à face avec aucune date réelle

Aujourd'hui j'ai reçu sa visite il était en train de vider ma cuve à fioul où il restait 350 litres

Il n'a pas voulu me le restituer pour le vendre et ne veut pas me le déduire du loyer

Le fuel c'est moi qui l'ai payé

il l'a extrait je ai payer 50euro pour l'extraction à son gendre

Il l'a mis en bidon mais est parti avec le fuel

Que puis je faire??

Je n'ai ni la preuve du restant ni de la preuve d'enlèvement juste 1 SMS envoyé de ma part après son passage pour attester cela

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour ? Merci ?

Votre bailleur est un voleur, vous pouvez porter plainte.

Toutefois vous n'avez aucune preuve de l'effraction, ni même de la quantité qu'il a retiré.

Changez vos serrures avant qu'il revienne vous voler d'autres choses.

-----  
Par ESP

Bonjour et bienvenue

Il faut commencer par un courrier recommandé avec AR en précisant un délai par exemple 8 jours, faute de quoi vous saisissez la justice.

Si cela était le cas, contactez d'abord le conciliateur de justice, c'est obligatoire.

-----  
Par Jess575

Le fioul est dans les communs pas dans l'appartement et je l'ai vu le faire il a dit vous l'appeler pour le récupérer mais je doute de sa bonne foi vu qu'il est parti avec

-----  
Par Jess575

Mark

Quelles chances j'ai à aller en justice sans preuve ni réel témoin

-----  
Par Henriri

Hello !

"Votre bailleur a dit de l'appeler pour récupérer le fuel"... Jess faites-le pour commencer ! Et vous verrez bien...

A+

-----  
Par yapasdequoi

Appelez le pour commencer. Vos craintes ne sont pas forcément fondées.

S'il nie il sera temps de passer au courrier RAR et faire appel à la justice.